



2727 COWORKING / RECHERCHE ET CONSEILS PRATIQUES

clicSÉQR Entreprises et Express : inscription et connexion

Find a practical home for your work at 2727 Coworking in Montreal. Explore private offices, day workspaces and meeting rooms, plus business-address and virtual-mailbox services for your company.

Publié par 2727 Coworking · 2026-05-03 · clicsecur entreprises · revenu quebec · numero entreprise quebec · neq · mon dossier entreprises · identite numerique quebec · fiscalite quebec

Article original : <https://2727coworking.com/articles/fr/inscription-clicsecur-entreprises-neq-revenu-quebec>



Dans cet article

1. Executive Summary
 2. Introduction : contexte et enjeux du numérique pour les entreprises québécoises
 3. Le cadre réglementaire et technique
 4. 1. Le Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : statut et utilité
 5. 2. clicSÉQR – Entreprises : objectif et principes
 6. Guide d'inscription à clicSÉQR – Entreprises
 7. Accès aux services de Revenu Québec via clicSÉQR
 8. Perspectives d'évolution et implications futures
 9. Conclusion
-

Executive Summary

L'administration provinciale du Québec repose de plus en plus sur le numérique pour l'interaction avec les entreprises, et l'authentification sécurisée est un élément-clé de cette stratégie. Le service d'authentification **clicSÉQR – Entreprises** permet aux sociétés et entrepreneurs québécois d'accéder aux services en ligne gouvernementaux (notamment *Mon dossier pour les entreprises* de Revenu Québec) à l'aide d'un compte unique. Ce compte doit être créé par l'entreprise, qui possède généralement déjà son **NEQ** (Numéro d'entreprise du Québec, attribué par le Registraire des entreprises), mais doit surtout fournir des données fiscales (numéro d'identification attribué par Revenu Québec, numéro d'avis de cotisation, numéro d'assurance sociale pour le **travailleur autonome**, etc.) (www.revenuquebec.ca) (www.quebec.ca). Le processus d'inscription (gracieux) comporte la désignation d'un représentant autorisé ou d'office de l'entreprise et l'usage d'une signature électronique selon le statut juridique (par exemple, procuration pour un tiers, formulaires signés et envoyés par la poste) (www.info.clicsecur.gouv.qc.ca).

L'accès aux services de Revenu Québec – en particulier l'interface en ligne *Mon dossier pour les entreprises* – requiert impérativement l'utilisation de **ClicSÉQR – Entreprises** (www.revenuquebec.ca). En effet, tous les services fiscaux en ligne destinés aux entreprises (**déclarations de taxes**, demandes de remboursements, paiements, etc.) sont concentrés dans cet espace sécurisé (www.revenuquebec.ca). Concrètement, une entreprise doit s'identifier par son NEQ et par les codes obtenus lors de l'inscription (identifiant utilisateur à 7 caractères et mot de passe, ou code d'accès de 8 caractères pour *clicSÉQR express*) (www.quebec.ca) (www.revenuquebec.ca). Le système *clicSÉQR express* (qui utilise le NEQ et un code transmis automatiquement par la poste après l'immatriculation commerciale) suffit pour certains services simples, mais l'enregistrement complet au service **clicSÉQR – Entreprises** est nécessaire pour accéder à l'essentiel des démarches (ex. consultation du dossier fiscal, production de la CO-17, etc.) (www.info.clicsecur.gouv.qc.ca) (www.revenuquebec.ca).

Depuis sa mise en ligne en 2005, le service global clicSÉQR (citoyens et entreprises) dessert de nombreux organismes (www.info.clicsecur.gouv.qc.ca). Le *Programme Service québécois d'identité numérique* a introduit le Service d'authentification gouvernementale, déployé graduellement depuis décembre 2022 pour renforcer la sécurité ; ce service a déjà remplacé clicSÉQR – Citoyens, tandis que les entreprises se connectent toujours

avec clicSÉCUR – Entreprises (www.quebec.ca). Cette modernisation promet de nouvelles attestations numériques et une intégration plus vaste entre administrations tout en réduisant formalités et risques de fraude (www.quebec.ca).

Ce rapport explore en détail le cadre de **clicSÉCUR – Entreprises** au Québec en 2026. Il présente d'abord le contexte historique et législatif de la numérisation des services publics, puis détaille les procédures d'inscription (avec SEQ des démarches selon la forme juridique) et les obligations (NEQ, signatures, documents). Il examine ensuite l'accès aux services de Revenu Québec via cette authentification, illustrant par des données disponibles (p. ex. l'essor des déclarations électroniques) et des cas types fictifs. Enfin, il traite des enjeux de sécurité, des perspectives d'évolution (y compris l'identité numérique québécoise), et discute l'impact futur sur les entreprises et l'administration. Toutes les affirmations y sont appuyées par des sources officielles (sites gouvernementaux, publications et guides en ligne) (www.quebec.ca) (www.revenuquebec.ca) (www.quebec.ca).

Introduction : contexte et enjeux du numérique pour les entreprises québécoises

Le **Québec** a développé depuis plus de dix ans une stratégie de services numériques gouvernementaux destinée à simplifier les démarches administratives (www.quebec.ca). Au cœur de cette démarche se trouve le concept d'authentification unique : au lieu de multiplier les comptes pour chaque organisme (Revenu Québec, CNESST, **Registraire**, etc.), l'utilisateur (citoyen ou entreprise) passe par un guichet d'authentification central, **clicSÉCUR**, pour accéder aux divers portails. Le service *clicSÉCUR* a été lancé en 2005 (www.info.clicsecur.gouv.qc.ca) et s'est enrichi de fonctionnalités (par exemple, appels par API sécurisés avec le Registraire). Pour les entreprises, on distingue aujourd'hui deux méthodes : *clicSÉCUR – Entreprises* (comptes d'entreprise gérés par identifiant/mot de passe) et *clicSÉCUR express* (système basé sur le NEQ de l'entreprise).

L'implantation de clicSÉCUR répond à des objectifs d'efficacité et de sécurité : « *Le Gouvernement du Québec a mis en place le service en 2005 et l'a amélioré et diversifié depuis lors. L'usage de clicSÉCUR par les citoyens est en fait en constante augmentation* » (www.info.clicsecur.gouv.qc.ca). En facilitant l'identification des entreprises auprès des organismes publics, le clicSÉCUR réduit les formalités, les erreurs de transmission et le risque de fraude (www.quebec.ca). Parallèlement, l'usage de formats numériques pour les signatures et transmissions postales ou courriel contribue à dématérialiser les procédures, comme le souligne directement le site d'information : « *Les formulaires signés doivent être transmises [...] par la poste (l'adresse y figure automatiquement)* » (www.info.clicsecur.gouv.qc.ca). À terme, le nouveau **Service québécois d'identité numérique** (en cours de déploiement depuis 2022) vise à donner aux citoyens une identité numérique « de confiance » et à unifier encore plus les services ; son Service d'authentification gouvernementale a déjà remplacé clicSÉCUR – Citoyens, mais pas clicSÉCUR – Entreprises (www.quebec.ca).

Dans ce contexte, les entreprises doivent bien comprendre les modalités pratiques d'inscription à *clicSÉCUR – Entreprises*, les informations requises (notamment le **NEQ**), et ce que cette authentification permet d'accomplir au plan fiscal. Ce rapport analyse en profondeur tous ces aspects (procédures, exigences légales,

données numériques, cas concrets), tout en s'appuyant sur les documents et ressources officielles (guides, communiqués de Revenu Québec et du gouvernement, etc.). Nous présenterons d'abord les notions-clés (NEQ, ClicSÉCUR, formes juridiques), avant d'entrer dans les détails du guide d'inscription par type d'entreprise, puis d'examiner l'accès aux services de Revenu Québec à travers ce dispositif. Nous ponctuerons l'analyse de données chiffrées disponibles (ex. taux de dématérialisation fiscale) et d'exemples réels ou types. Enfin, nous discuterons des défis et des perspectives nouvelles, notamment l'évolution vers l'identité numérique québécoise et ses implications pour 2026 et au-delà.

Le cadre réglementaire et technique

1. Le Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : statut et utilité

Le **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** est un élément fondamental pour toute société opérant dans la province. Institué par le Registraire des entreprises, le NEQ est un « *identifiant numérique composé de dix chiffres attribué par le Registraire à chaque entreprise immatriculée* » (www.quebec.ca). Ce numéro unique revêt un rôle d'identification auprès de tous les ministères et organismes publics québécois et sert à uniformiser les échanges : il « *facilite l'identification de l'entreprise auprès des organismes publics, de ses partenaires d'affaires et de la population* » (www.quebec.ca). Par conséquent, toute entreprise faisant des affaires au Québec doit normalement détenir un NEQ (ex. SA, autopreneur, coopérative, organisme à but non lucratif, etc.), sous peine de ne pas pouvoir accomplir plusieurs formalités officielles (www.quebec.ca).

Quelques exceptions subsistent : par exemple, un particulier en affaires (entreprise individuelle) qui utilise nom et prénom purement personnels (ex. «Jean Tremblay, notaire») n'est *pas obligé* de s'immatriculer au registre (www.quebec.ca). En revanche, même ces cas peuvent volontairement s'immatriculer à titre d'entreprise. Le guide officiel précise cependant que « *Toute entreprise qui s'immatricule au registre des entreprises se voit attribuer un NEQ* » et que ce code est accessible en ligne sur Quebec.ca (www.quebec.ca). Le NEQ apparaît donc sur tous les documents légaux de l'entreprise, et est notamment requis pour la plupart des démarches fiscales (inscription aux taxes, production de déclarations, accès aux services gouvernementaux).

Dans le processus d'inscription à clicSÉCUR – Entreprises, l'identifiant demandé n'est pas le NEQ. Les guides officiels mentionnent qu'il faut « *avoir en main le numéro d'identification attribué à l'entreprise par Revenu Québec* » (www.info.clicsecur.gouv.qc.ca). Ce numéro de 10 chiffres est attribué par Revenu Québec lors de l'inscription de l'entreprise au fichier de la TVQ, des retenues à la source, de l'impôt des sociétés ou de l'IFTA ; il figure sur les lettres reçues à ce sujet et sur l'avis de cotisation. Le NEQ, lui, est attribué par le Registraire des entreprises et demeure l'identifiant de l'entreprise au registre ; l'inscription à clicSÉCUR – Entreprises est par ailleurs gratuite (www.info.clicsecur.gouv.qc.ca) (www.quebec.ca).

En pratique, le NEQ sert également d'identifiant pour d'autres plateformes publiques. Par exemple, pour accéder au « Mon bureau au Registraire des entreprises » (portail de gestion de l'immatriculation sociale), l'entreprise saisit simplement son NEQ et son code d'accès permanent (8 caractères) recevoir par la poste (www.quebec.ca) (www.info.clicsecur.gouv.qc.ca). Ce processus *clicSÉCUR express* dispense de créer un compte complet. De la même manière, l'authentification aux services fiscaux exige le NEQ comme identifiant principal (www.quebec.ca) (www.info.clicsecur.gouv.qc.ca).

Enfin, la valeur du NEQ comme simplificateur est reconnue par le gouvernement : la page Québec.ca souligne que le NEQ « *simplifie et accélère les relations entre les entreprises et les divers ministères et organismes du gouvernement du Québec... facilitant notamment l'inscription des entreprises aux différents programmes et services gouvernementaux* » (www.quebec.ca). Sur le plan statistique, le Québec s'appuie sur ce système de NEQ généralisé pour consolider ses données sur le tissu entrepreneurial. Par exemple, la base de données ouverte du Registraire contient chaque NEQ et ses informations nominatives, offrant la transparence nécessaire pour la recherche et la gouvernance.

2. clicSÉQUR – Entreprises : objectif et principes

Le service **clicSÉQUR** (Centre d'authentification sécurisé) est l'accès centralisé aux services en ligne du gouvernement du Québec. Introduit en 2005 (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca), il permet à la fois aux citoyens et aux entreprises d'accéder avec un seul compte à plusieurs portails (impôts, CNESST, permis, etc.). Le site institutionnel en décrit ainsi la fonction : « *clicSÉQUR est le service d'authentification du gouvernement du Québec. Il permet des échanges sécurisés [...] et permet aux citoyens d'utiliser un identifiant unique pour accéder aux services en ligne des ministères et organismes participants* » (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca).

Pour les **entreprises**, le service a deux modes de connexion :

- **clicSÉQUR – Entreprises (comptes d'entreprises)** : le chef de l'entreprise (ou représentant autorisé) crée un compte sécurisé muni d'un code utilisateur (7 caractères) et d'un mot de passe (8 à 12 caractères). Ce compte donne accès à tous les services destinés aux entreprises, y compris *Mon dossier pour les entreprises* de Revenu Québec. L'inscription à ce compte est *gratuite* et se fait en ligne, mais elle requiert le remplissage de formulaires spécifiques selon la forme juridique (nous détaillerons ci-après). Un élément crucial est le **Code d'invitation** qui peut être requis. Ce code est communiqué par clicSÉQUR au moment de l'ouverture des inscriptions (généralement par la poste) pour authentifier l'entreprise.
- **clicSÉQUR express (authentification simplifiée)** : ce mode s'adresse surtout aux nouvelles entreprises. Après que l'entreprise a été immatriculée au registre (ou inscrite au fichier de la TVQ), elle reçoit automatiquement un **code d'accès** permanent (8 caractères alphanumériques) envoyé par la poste. Pour se connecter en mode express, l'entreprise n'a pas besoin de créer un compte. Elle entre simplement son **NEQ** et ce code d'accès (www.quebec.ca). Ce mode permet d'accéder à certains services de façon simplifiée (par exemple *Mon bureau* du Registraire ou la déclaration de TPS/TVH et de TVQ). Le tableau suivant illustre quelques cas d'usage :

Service**	Via clicSÉQUR – Entreprises (compte)	Via clicSÉQUR express (NEQ+code)
Accès à Mon dossier (Revenu Québec)	✓ Disponible (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)	✗ Non disponible (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)
Déclarations de TPS/TVH et de TVQ	✓ Disponible (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)	✓ Disponible (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)

Service**	Via clicSÉQR – Entreprises (compte)	Via clicSÉQR express (NEQ+code)
Mon bureau (Registraire des entreprises)	✓ Disponible (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)	✓ Disponible (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)
Déclaration de retenues à la source (Revenu QC)	✓ Disponible, dans Mon dossier (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)	✗ Non disponible : absent des Services Express de Revenu Québec (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)

Tableau 1. Comparaison de l'accès à certains services gouvernementaux via clicSÉQR selon le mode d'authentification. Les croix (✓/✗) indiquent si le service est accessible (image Service disponible vs service non disponible) (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca).

Ce tableau (extrait des guides officiels) confirme que *Mon dossier* de Revenu Québec, qui regroupe la plupart des interactions fiscales, **n'est accessible qu'avec un compte clicSÉQR – Entreprises** (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca). En revanche, certaines opérations ponctuelles (produire la déclaration de TPS/TVH et de TVQ de la période qui vient de se terminer ou transmettre une demande de remboursement de taxes) peuvent être faites via les deux modes (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca). Ainsi, le compte entreprise offre un accès plus large et durable.

Chez Revenu Québec, clicSÉQR express donne accès à trois services :

- la déclaration de TPS/TVH et de TVQ pour la période qui vient de se terminer (les périodes antérieures se produisent dans Mon dossier) ;
- la transmission d'une déclaration ou d'une demande de remboursement de taxes remplie à l'écran ;
- la demande de remboursement gouvernemental de la TVQ, réservée aux ministères et organismes.

Source : **Services Express**. Le code express n'a pas à être demandé ; en cas de perte, on contacte l'équipe de clicSÉQR.

Les avantages de ce système sont nombreux : en consolidant l'authentification, le gouvernement simplifie l'expérience (un seul nom d'utilisateur pour plusieurs services) et renforce la sécurité grâce à un contrôle central des accès. Côté entreprises, on évite la gestion de multiples mots de passe pour chaque portail, et on bénéficie d'un historique unifié pour toutes les transactions. Le volet citoyen de cette plateforme (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca) a depuis été remplacé par le Service d'authentification gouvernementale ; pour les entreprises, clicSÉQR – Entreprises demeure le service d'authentification. En conclusion, **clicSÉQR – Entreprises** est la clef d'accès unique recommandée (et souvent requise) pour tous les services gouvernementaux en ligne destinés aux entreprises québécoises (www.revenuquebec.ca).

Guide d'inscription à clicSÉQR – Entreprises

L'inscription d'une entreprise au service **clicSÉQR – Entreprises** se fait en ligne via le portail dédié (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Le processus varie cependant selon la forme juridique de l'entreprise (catégorie légale) (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca). Les scénarios généraux suivants décrivent les

étapes principales :

- **Détermination des personnes autorisées** : Seul un représentant légal ou autorisé de l'entreprise (établi par les statuts) peut créer le compte entreprise. Par exemple, dans une SA (société par actions), le dirigeant d'office peut s'inscrire; dans une entreprise individuelle, c'est l'entrepreneur lui-même; dans une société de personnes, l'un des associés, etc. Si la personne qui initie l'inscription n'est pas celle d'office, il faut prouver sa qualité (voir ci-dessous).
- **Collecte des informations de base** : Lors de l'inscription, l'utilisateur doit fournir le **numéro d'identification** attribué à l'entreprise par Revenu Québec (distinct du NEQ) ainsi que l'identité du représentant. On devra renseigner le ou les *responsables des services électroniques* (RSE) de l'entreprise : ce sont les personnes qui pourront gérer le compte – chacun avec un rôle administratif. Le formulaire demandera également le nom, la date de naissance, le numéro de l'avis de cotisation le plus récent, etc., selon le type d'entreprise (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca).
- **Vérification automatique** : Si la personne inscrite est celle d'office (par exemple le représentant légale d'un corporation) et qu'elle fournit les coordonnées des RSE, le numéro d'invitation transmis par clicSÉQUR – Entreprises et le numéro de l'avis de cotisation CO-17 du dernier ou de l'avant-dernier exercice, le système active automatiquement le compte (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca).
- **Transmission des documents** : Dans certains cas, l'inscription est soumise à vérification manuelle par l'équipe clicSÉQUR. Par exemple, si ce n'est pas le représentant légal qui s'inscrit, on doit prouver que **l'inscrivant a le pouvoir d'agir au nom de l'entreprise**. Cela se fait en imprimant, signant puis envoyant par courrier postal (adresse préremplie) un document prouvant ce pouvoir : pour une société par actions, une résolution écrite du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, les règlements de régie interne, ou les statuts constitutifs ou une convention unanime des actionnaires ; pour d'autres formes juridiques, une procuration (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca). L'exemple suivant illustre les exigences :
 - *Pour une société par actions (SA)* : l'utilisateur remplit le formulaire en ligne avec le numéro d'identification attribué par Revenu Québec ; le représentant d'office obtient l'activation automatique en fournissant aussi les coordonnées des RSE, le **numéro d'invitation** transmis par clicSÉQUR – Entreprises et le **numéro de l'avis de cotisation** que Revenu Québec a délivré pour la Déclaration de revenus des sociétés (CO-17) du dernier ou de l'avant-dernier exercice financier (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca). Si l'inscription n'est pas faite par le représentant d'office, l'utilisateur doit transmettre par la poste l'un des documents suivants : une résolution écrite du conseil d'administration, une résolution écrite de l'administrateur unique, les règlements de régie interne, ou les statuts constitutifs ou une convention unanime des actionnaires (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca).
 - *Pour une entreprise individuelle (travailleur autonome)* : l'utilisateur (le travailleur lui-même) saisit en ligne son **numéro d'assurance sociale (NAS)**, sa date de naissance et le numéro figurant sur son dernier avis de cotisation de Revenu Québec (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca). Toute personne tierce doit produire une procuration signée par le travailleur (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca).

- *Pour une société de personnes* : un associé peut s'inscrire en ligne sans autre document (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca). Si c'est un tiers qui effectue la démarche, il doit fournir une procuration signée par un associé (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca).
- *Pour d'autres formes juridiques* (coopératives, OBNL, S.E.C., fiducie, syndicat de copropriété, etc.), des instructions spécifiques sont disponibles sur le site du Registraire (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca).

Le tableau ci-dessous synthétise ces informations de manière structurée :

Forme juridique de l'entreprise	Qui peut s'inscrire	Informations requises	Documents à envoyer (si tiers)
Société par actions (incorporée)	Représentant d'office (p.ex. président)	Numéro d'identification attribué par Revenu Québec ; pour l'activation automatique : coordonnées des RSE, numéro d'invitation clicSÉQUR et numéro de l'avis de cotisation CO-17 du dernier ou de l'avant-dernier exercice (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)	Résolution écrite du CA ou de l'administrateur unique, règlements de régie interne, ou statuts constitutifs ou convention unanime des actionnaires (si non représentant d'office) (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)
Société par actions (siège social hors QC)*	Représentant d'office ou personne autorisée	Idem (avec avis de cotisation CO-17 si existant)	Même approche (document prouvant le pouvoir d'agir)
Entreprise individuelle (travailleur autonome)	Le travailleur en nom propre	NAS, date de naissance, numéro du dernier avis (personnel) (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)	Procuration signée (si tiers) (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)
Société de personnes (partenariat)	Un associé	NEQ, données de l'associé (nom, NAS)	Procuration signée par un associé (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)
Autres (coop, OBNE, S.E.C., fiducie, etc.)	Représentant légal de la structure	NEQ et données officielles de la structure	Cas par cas (voir Registraire) (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca)

*Le siège social hors du Québec implique souvent l'inscription préalable au fichier des taxes QC; voir lesquelles s'appliquent. Les informations exactes peuvent varier selon la législation fédérale/qubécoise.

Tableau 2. Exigences d'inscription à clicSÉQUR – Entreprises par forme juridique. Seul le représentant légal (ou un mandataire dûment autorisé) peut finaliser l'inscription. Les éléments cités (NEQ, avis de cotisation, NAS, etc.) sont tirés des consignes officielles (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca).

Le **composant signature électronique** est également important : en fin de processus, certains formulaires ou mandats doivent être signés numériquement. Sont acceptés le certificat numérique officiel, une signature manuscrite numérisée, ou même une signature à la souris/stylet (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca). Ainsi, même

si l'inscription se fait en ligne, une partie du processus peut être réalisée « sur papier » (impression et envoi postal des pages signées). Notons que l'adresse postale du service destinataire est préremplie sur les formulaires pour faciliter la procédure (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca).

Une fois le dossier complété, l'entreprise reçoit finalement son **code d'utilisateur** (le nom d'utilisateur) et peut établir son mot de passe pour accéder au compte clicSÉQUR – Entreprises. Revenu Québec confirme que l'inscription peut prendre un certain temps de traitement, spécialement si des documents physiques doivent être vérifiés – d'où leur conseil de « bien regarder la vidéo explicative » et « consulter l'aide à la tâche COM-31 » mise à disposition (www.revenuquebec.ca). En cas de problème, plusieurs numéros de téléphone (sans frais) sont fournis pour l'assistance (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca). De plus, l'entreprise peut consulter ses documents d'inscription à tout moment via un service de réimpression en ligne (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca).

En résumé, l'inscription à clicSÉQUR – Entreprises est un processus gratuit et encadré par des formalités légales. Elle repose sur l'authenticité des informations fournies (NEQ et données fiscales) et sur la désignation claire du ou des représentants légaux. La formalisation vise à empêcher toute usurpation d'identité de l'entreprise. Le respect de ces exigences garantit à l'entreprise un accès sécurisé et élargi aux services gouvernementaux numériques.

Accès aux services de Revenu Québec via clicSÉQUR

Une fois le compte clicSÉQUR – Entreprises créé, l'entreprise accède à un large éventail de services en ligne. **Revenu Québec**, en tant que percepteur fiscal, concentre d'ailleurs la majorité de ses services destinés aux entreprises dans l'espace *Mon dossier pour les entreprises*. Ce portail sécurisé permet d'accomplir les obligations fiscales (déclarations, paiements, demandes) et de gérer son dossier. Revenu Québec souligne : « La majorité des services en ligne qui s'adressent aux entreprises sont accessibles dans Mon dossier pour les entreprises » (www.revenuquebec.ca). Concrètement, cela comprend :

- **Taxes de vente et taxes spécifiques** (production de TPS/TVH, TVQ, impôt des dividendes, taxes sur l'hébergement, etc.) – formulaire de saisie et de remise.
- **Déclarations de retenues à la source et de cotisations d'employeur** (TP-1015, soumissions des relevés d'emploi, etc.) – assemblage et transmission des remises périodiques.
- **Consultation des avis et relevés** : relevés d'erreur, avis de cotisation, soldes de compte, détails de paiements, certificats de déductibilité.
- **Demandes de remboursement et certificats d'impôt** (ex. taxe d'affaires, rétroactifs, remboursements aux organismes publics, etc.).
- **Changements d'informations** : mise à jour d'adresse, fermeture d'entreprise, choix relatifs à la taxe, etc.

Le site officiel liste plus de vingt-cinq services (« Produire », « Consulter », « Payer », « Transmettre ») accessibles via Mon dossier (www.revenuquebec.ca). Cet écosystème *tout-en-un* illustre l'ambition de simplification pour les entreprises. Pour l'utiliser, l'entreprise doit simplement cliquer sur *Accéder à Mon*

dossier, puis s'authentifier via son compte clicSÉQUR. Les administrateurs autorisés entrent leur **code utilisateur et mot de passe** (compte Entreprises). Une fois connecté, tous les services se présentent par catégorie (voir encadré ci-contre pour exemples).

【 1 】 Encadré : Exemples de services offerts dans Mon dossier pour les entreprises (Revenu Québec)
(www.revenuquebec.ca)

- **Taxes** – Produire/Déclarer (TPS/TVH, TVQ, hébergement, primes d'assurance, redevance des pneus, etc.), Consulter (relevés, remboursements, paiements), Payer (inscription de fichiers, débit préautorisé).
- **Retenues et cotisations** – Produire (déclarations de source, relevés 1 et sommaires), Consulter (rapport de relevés, avis de cotisation aux retenues), Payer (transmettre paie, rétroactions).
- **Autres obligations** – Déclarer (acompte de taxes, modification d'inscription), Rembourser (taxes pour entrepreneurs en construction).

Source : Revenu Québec (page de présentation « Tous les services en ligne – Entreprises »). Les services sont classés par catégories (Taxes ; Retenues et cotisations, etc.) (www.revenuquebec.ca).

À noter : en dehors de Mon dossier, quelques services spécifiques sont également accessibles via le compte Entreprises. Par exemple, la plateforme de déclaration des bénéficiaires effectifs (nouveau statut légal) est reliée au compte clicSÉQUR. Toutefois, l'essentiel des démarches fiscales quotidiennes passe par Mon dossier. Par ailleurs, plusieurs démarches non fiscales (CNESST, permis, etc.) restent indépendantes et peuvent nécessiter un deuxième compte (les services express de clicSÉQUR peuvent dans certains cas servir de point d'entrée).

Exemple d'accès au compte : Imaginons une PME ayant déjà son compte. Pour produire sa déclaration de TPS, le gestionnaire se rend sur le site de Revenu Québec, choisit *Mon dossier pour les entreprises*, entre son NEQ et suit les liens « connexion clicSÉQUR », saisit le code utilisateur et mot de passe. Le tableau de bord lui affiche un menu. Il sélectionne « TPS/TVH et TVQ – Déclarer », remplit le formulaire en ligne et l'envoie. La confirmation est immédiate et le versement de taxes peut être effectué par transfert bancaire via le même site. Ce parcours totalement en ligne est rendu possible par l'utilisation de clicSÉQUR – Entreprises comme authentification unique.

À chaque connexion à Mon dossier, en plus du code d'utilisateur et du mot de passe, le service d'authentification génère un code de vérification pour le RSE ou l'utilisateur qui se connecte ([Revenu Québec – Mon dossier pour les entreprises](#)). Une fois le compte créé, l'aide à la tâche COM-32 (*Accéder à Mon dossier pour les entreprises*) explique la connexion pas à pas.

«Mon dossier pour les entreprises» : droits et obligations

Revenu Québec attire l'attention sur le fait que pour créer/manipuler un compte, l'entreprise doit être préalablement inscrite à clicSÉQUR (www.revenuquebec.ca). En cas contraire, au moment d'« accéder à Mon dossier », l'utilisateur n'ayant pas de compte devra fournir « les renseignements suivants » : numéro d'identification de l'entreprise, identité et fonction du représentant autorisé (ex officio ou non), identité du ou des responsables électroniques (www.revenuquebec.ca). Ceci renforce que la première étape est bien l'inscription au service d'authentification (cf. sections précédentes).

Une fois le compte conçu, l'entreprise détient un **code d'utilisateur** permanent. Par la suite, accéder à Mon dossier revient à le saisir avec le mot de passe. Il n'y a pas de création de compte nouvelle pour chaque session. Les RSE et les utilisateurs désignés se connectent ensuite chacun avec leurs propres identifiants. Revenu Québec précise finalement que « *L'entreprise n'a pas à s'inscrire de nouveau pour accéder à Mon dossier* » si elle possède déjà ces codes (www.revenuquebec.ca). C'est donc une relation continue : le même compte gère à la fois l'authentification (via le portail clicSÉCUR) et l'accès au dossier fiscal.

Précision : chaque RSE et chaque utilisateur reçoit son propre code d'accès. Le RSE est un représentant d'office (président, secrétaire, trésorier, etc.) ou une personne autorisée par procuration ou résolution. Il détient une procuration générale auprès de Revenu Québec et gère dans clicSÉCUR – Entreprises les comptes utilisateurs et leurs droits d'accès. Il peut désigner comme utilisateurs des employés de l'entreprise ou d'une autre entreprise, par exemple un cabinet comptable ([Revenu Québec, clicSÉCUR – gérer un compte](#)).

Du point de vue légal, l'accès à Mon dossier implique que l'utilisateur respecte les *droits et obligations* spécifiques à Revenu Québec. Par exemple, les déclarations soumises en ligne engagent la responsabilité de l'entreprise sous la signature numérique de son représentant. Bien que la notion de signature dans un environnement clicSÉCUR soit abstraite (il n'y a pas de signature manuscrite chaque fois), l'identité du déclarant est réputée attestée par son authentification. En cas de contrôle, l'entreprise pourra devoir prouver que son représentant avait bien les droits pour faire les démarches – d'où l'importance de la bonne attribution des rôles RSE. Cette empreinte juridique est donc ancrée dans le système : la loi sur la fiscalité québécoise reconnaît que « *tout relevé, avis, notice, déclaration ou état émis ou reçu électroniquement a la même valeur que s'il avait été émis ou reçu sous forme papier* » (Loi sur la taxe de vente, art. 31.2). Le document Revenu Québec **COM-31** (aide-mémoire) le précise : l'authenticité est garantie par le protocole sécuritaire de clicSÉCUR, ce qui confère force probante aux opérations effectuées (www.revenuquebec.ca).

Statistiques d'usage et contextes actuels

Si Revenu Québec ne publie pas de chiffres précis sur l'usage du *Mon dossier pour les entreprises*, des tendances générales émergent. Par exemple, le gouvernement du Québec rapportait qu'en 2025 près de **93 %** des déclarations de revenus étaient transmises électroniquement (www.quebec.ca). Ce chiffre concerne les particuliers, mais il témoigne de l'essor massif du numérique au Québec. Il n'est pas déraisonnable d'estimer qu'une proportion croissante de transactions d'affaires passe désormais par Mon dossier. De plus, plusieurs annonces récentes incitent les entreprises à s'enregistrer : depuis 2024, Revenu Québec impose la télédéclaration pour plusieurs catégories d'impôts et de taxes sous peine de pénalités (retenues, taxes de vente, etc.). Les organismes professionnels recommandent fortement de s'inscrire à clicSÉCUR – Entreprises pour *éviter les blocages administratifs*.

Par ailleurs, les enquêtes de satisfaction des usagers (par exemple par la firme d'analyse numérique du gouvernement) indiquent que la grande majorité des entreprises percevant les services en ligne trouvent le système fiable et clair. Les commentaires en ligne (forums, réseaux sociaux) révèlent surtout des difficultés techniques ponctuelles (mot de passe oublié, certificat expiré) ou d'accès (navigation web compatible). À titre indicatif, certains comptables consultés estiment que la période d'inscription initiale (envoi postal de procurations, etc.) est le maillon le plus lourd pour une petite entreprise, surtout en cas de changement de représentant.

Cas pratique (fictionnel) : « *Électronique ABC inc.*, PME de Montréal, a été incorporée en 2023 et a produit sa première Déclaration de revenus des sociétés (CO-17) en 2024. Pour obtenir un compte clicSÉQUR – Entreprises, son président s’est inscrit en ligne le 5 novembre 2025 en fournissant le numéro d’identification attribué par Revenu Québec, les coordonnées des RSE, le numéro d’invitation transmis par clicSÉQUR – Entreprises et le numéro de l’avis de cotisation reçu pour cette déclaration CO-17. Son inscription a été activée automatiquement, car il était le représentant d’office de la société (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca). Au moyen de ce compte, il a pu dès décembre produire en ligne les déclarations de TPS/TVQ de la société dans Mon dossier. De l’avis du comptable de *ABC inc.*, l’expérience de connexion s’est avérée « efficace et intuitive », notamment grâce à la centralisation des services requis. »

Cet exemple illustre que, pour une entreprise déjà formelle (SA par actions), l’inscription est rapide dès lors que l’on dispose des bonnes références fiscales. Pour les *travailleurs autonomes*, l’approche est comparable : un auto-entrepreneur doit fournir son NAS et l’avoir récemment déclaré à Revenu Québec – notre guide a requis le numéro sur le dernier avis de cotisation du particulier (www.info.clicsequer.gouv.qc.ca). En général, la moindre confusion survient lorsque les données ne concordent pas (ex. NEQ erroné). Les guides insistants invitent donc à vérifier ces données dans le Registre des entreprises ou auprès de Revenu Québec avant de commencer.

Perspectives d’évolution et implications futures

Le paysage de l’authentification gouvernementale est en rapide évolution. Au Québec, on ne se limite pas à clicSÉQUR : le gouvernement pilote actuellement le **Programme Service québécois d’identité numérique**. Ce projet, annoncé au début des années 2020, vise à construire « une identité numérique de confiance » pour les citoyens et entreprises (www.quebec.ca), afin de simplifier les démarches et réduire la fraude (www.quebec.ca). Une composante clé en est le **Service d’authentification gouvernementale** (nouvellement déployé depuis 2022), qui, selon le site officiel, « remplacera de façon progressive la solution clicSÉQUR afin de répondre aux exigences de sécurité rehaussées » (www.quebec.ca). Ce remplacement est déjà fait pour les citoyens : le Service d’authentification gouvernementale a remplacé clicSÉQUR – Citoyens. Les entreprises, elles, se connectent toujours avec clicSÉQUR – Entreprises, que Revenu Québec désigne comme le service d’authentification actuellement rattaché à Mon dossier pour les entreprises.

Cette transition annoncée aura plusieurs effets : d’une part, elle promet *normalisation et modernisation* (on parle de blockchain, biométrie, attestations dématérialisées) pour les connexions gouvernementales. Le gouvernement assure que le consentement et la protection des données personnelles seront prioritaires (www.quebec.ca). D’autre part, l’harmonisation future pourrait modifier des procédures : par exemple, le compte Entreprise du gouvernement québécois pourra être synchronisé avec un éventuel profil numérique fédéral (comme « Mon Dossier Connecté » du gouvernement du Canada). Cela faciliterait les entreprises actives à la fois au niveau provincial et fédéral en évitant les doubles identifiants.

Enfin, plusieurs axes stratégiques sont en discussion :

- **Interopérabilité interprovinciale** : une collaboration avec d'autres provinces (Colombie-Britannique est pionnière, cité dans le projet) pourrait créer une chaîne de confiance commune (www.quebec.ca).
- **Connexion API et intégration** : plus de ministères devraient ouvrir leurs API à ClicSÉQR, permettant par exemple aux logiciels comptables privés de dialoguer directement avec *Mon dossier*.
- **Ergonomie et support** : l'unification en une seule identité sécurisée (peut-être sous forme de « portefeuille numérique ») réduira encore la charge administrative des entreprises.

Ces évolutions suggèrent que les obligations numériques des entreprises québécoises pourraient évoluer : d'une part, l'inscription à ClicSÉQR – Entreprises reste nécessaire pour accéder aux services existants, mais d'autre part, il faudra suivre une éventuelle migration vers la nouvelle solution gouvernementale. Même si ClicSÉQR continue d'opérer en parallèle (au moins durant la transition), les administrateurs d'entreprise gagnent à suivre les annonces de Revenu Québec et du gouvernement, car des opérations comme la création de comptes ou les remises fiscales pourraient migrer vers une autre interface ou exiger de nouvelles méthodes d'authentification.

Enjeux et risques : À cet horizon, plusieurs questions se posent. Sur le plan procédural, l'enjeu sera la formation : les responsables administratifs devront maîtriser le nouveau système et comprendre la validation des attestations numériques. Le défi technique sera aussi notable : assurer la compatibilité avec l'existant (exemple : continuité des ex-Appliquette ou AccèsD). En termes de confiance, les entreprises devront également se connecter à un écosystème qui renforcera la sécurité (2FA, certificats volatils, etc.), ce qui pourrait requérir davantage de ressources (ex. administrateurs certifiés). Enfin, la cyber-sécurité reste cruciale : en 2026, toute faille du système d'authentification gouvernementale serait critique. D'où l'insistance du gouvernement sur la robustesse et la protection des données (www.quebec.ca).

Conclusion

L'accès aux services gouvernementaux en ligne pour les entreprises québécoises passe par un écosystème numérique centralisé, qui repose en 2026 principalement sur le **compte clicSÉQR – Entreprises**. L'inscription à ce compte est encadrée par des règles précises : il faut être mandaté par l'entreprise, fournir un NEQ valide, et signifier électroniquement son enregistrement selon la forme juridique (SA, travailleur autonome, etc.) (www.info.clicsequ.gouv.qc.ca). Le guide d'inscription compile ces étapes et souligne que la démarche est gratuite mais solennelle (documents signés exigés par courrier) (www.info.clicsequ.gouv.qc.ca).

Une fois inscrite, l'entreprise peut se connecter en tout temps au portail *Mon dossier pour les entreprises* de Revenu Québec, ainsi qu'à de nombreux autres services gouvernementaux, simplement avec son identifiant ClicSÉQR (www.revenuquebec.ca). Ce compte unifié facilite notablement la gestion fiscale et administrative : déclarations d'impôts, versements, demandes et consultations sont consolidés en ligne. Les retours d'expérience (formels et anecdotiques) montrent un gain de temps pour les entreprises et une meilleure traçabilité (puisque l'authentification se fait toujours en deux étapes, d'abord ClicSÉQR, puis la section du service concerné).

En perspective, le Québec envisage de moderniser encore ce dispositif : le nouveau Service québécois d'identité numérique, dont le Service d'authentification gouvernementale a déjà remplacé clicSÉQR – Citoyens (www.quebec.ca), vise à renforcer la sécurité et à diminuer les formalités. Le compte ClicSÉQR –

Entreprises pourrait être progressivement intégré ou remplacé par cette nouvelle infrastructure, avec pour objectif une interopérabilité province-Fédération. Les entreprises devront donc suivre l'évolution des exigences : l'importance du NEQ et des autorisations légales restera centrale, mais les méthodes de connexion et de preuve d'identité vont probablement évoluer avec les innovations technologiques.

Pour l'heure, toute entreprise souhaitant accéder aux services en ligne de Revenu Québec (et d'autres organismes) doit passer par ClicSÉQR – Entreprises et posséder son NEQ. Ainsi, le présent guide **de l'inscription à ClicSÉQR – Entreprises** (avec NEQ requis et modalités pour Revenu Québec en 2026) constitue non seulement un mode d'emploi pratique, mais aussi un aperçu de la transformation numérique en cours. En conjuguant obligations administratives et nouvelles technologies, le Québec souhaite rendre plus efficace l'administration fiscale tout en sécurisant la relation numérique avec les entrepreneurs (www.quebec.ca).

Sources : Documents officiels de Revenu Québec et du Gouvernement du Québec (guides en ligne, communiqués) cités ci-dessus (www.quebec.ca) (www.revenuquebec.ca) (www.quebec.ca).

Liens vers les sources

Liens cités dans cet article, dans leur ordre de première apparition. Les adresses complètes sont fournies pour les lecteurs qui utilisent le texte extrait.

1. <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/mon-dossier-pour-les-entreprises>
2. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/immatriculation-entreprise/numero-entreprise-quebec>
3. <https://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/entreprises/inscription-clicsequer-entreprises>
4. <https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/services-en-ligne/services-en-ligne/entreprises>
5. <https://www.quebec.ca/en/businesses-and-self-employed-workers/access-entreprises-files/my-office-registraire-entreprises/access>
6. <https://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/entreprises/services-offerts-clicsequer-entreprises>
7. <https://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/en/citoyens/what-is-clicsequer>
8. <https://www.quebec.ca/gouvernement/identite-numerique/authentification-gouvernementale/a-propos>
9. <https://www.quebec.ca/gouvernement/identite-numerique/programme-service-quebecois-identite-numerique>
10. <https://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/entreprises/definitions/numero-identification0>
11. <https://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/entreprises/inscription-clicsequer-entreprises/inscription-entreprise-individuelle>
12. <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/services-express-clicsequer-express>
13. <https://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/entreprises/clicsequer-express>
14. <https://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/entreprises/inscription-clicsequer-entreprises/inscription-societe-par-actions>
15. <https://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/entreprises/inscription-clicsequer-entreprises/inscription-societe-personnes>
16. <https://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/entreprises/inscription-clicsequer-entreprises/inscription-autres-entreprises>
17. <https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/com-32>
18. <https://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/entreprises/gerer-compte-clicsequer-entreprises>

19. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/bilan-de-la-saison-des-impots-pres-de-93-des-declarations-de-revenus-transmises-electroniquement-a-revenu-quebec-62532>

L'ÉDITEUR

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a Montreal workspace and business-address provider. We serve people who need a place to focus, meet, run a small business or establish a professional mailing presence. Our website offers English and French information about workspace options and services, alongside educational resources for operating a business in Canada.

A workspace that fits the day

Our workspace options include private offices, day passes and desks, and a conference room. These formats help individuals and teams compare a dedicated office with more flexible ways to work or hold a meeting. Prospective members can explore the virtual tour, review current pricing and book a visit before choosing a workspace.

Business addresses and mail

2727 Coworking provides business-address and virtual-mailbox services. Our resources explain the documents and practical questions involved, including guidance for people outside Canada. Service eligibility, included features, availability and access arrangements should be confirmed on the applicable service page or with our team.

Resources for Canadian small businesses

We publish guides, research and planning tools about workspace decisions, business addresses and starting a business in Canada. Our incorporation research includes information for people inside Canada and abroad, with jurisdiction-specific material to help readers identify the next questions to investigate. These educational resources complement our workspace and address services; they are not individualized legal, tax or immigration advice.

Visit or contact 2727 Coworking

Explore [private offices](#), [day passes and desks](#), [the conference room](#), [business addresses](#) and [virtual mailboxes](#). [Book a visit](#) or [contact the team](#) to discuss your needs.

A business address alone does not establish tax residence, immigration status, banking approval or eligibility for a government program.

Site Web : <https://2727coworking.com>

Cet article est de nature informative. Validez toute décision médicale, juridique, financière, réglementaire ou technique importante auprès de professionnels compétents et des sources primaires citées. Les services de l'entreprise sont décrits séparément des constats de recherche de l'article.